

Grâce à vous, pour vous, avec vous...

Vos compétences
de demain se forment
aujourd'hui aux
Écoles CCI Dordogne

TAXE APPRENTISSAGE 2022

C'est maintenant... Pensez-y !

Les écoles



CCI DORDOGNE

De quoi parle-t-on ?

La taxe d'apprentissage est un **impôt**, versée par les entreprises, pour **financer les formations professionnelles destinées aux moins de 30 ans.**

Répartition de la TA 2022 (0,68% de la MS 2021)

0,59 %

de votre masse
salariale 2022
(calculé sur la
MS 2021)

**Prélèvement
URSSAF (DSN)
Versement OPCO*
Contribution
à l'apprentissage**

**Opérateur de Compétences*

0,09 %

de votre masse
salariale 2022
(calculé sur la
MS 2021)

**Versement direct
aux Ecoles CCI Dordogne
Financement des
Formations initiales
Code UAI : 0240092V**

**Solde
libératoire
(13% de la TA)**

**A régler avant le
31 mai 2022**

Pourquoi verser votre part Solde Libératoire aux Écoles CCI Dordogne ?

En soutenant notre établissement, vous **encouragez et devenez partenaire de la formation de vos futurs collaborateurs !**

Les fonds perçus chaque année contribuent au **développement de nos conditions pédagogiques** : pratiques innovantes, transformation digitale de nos programmes, participation des apprenants à différents concours nationaux et internationaux, mobilité et collaborations à l'international, **développement de notre offre de formations** au plus près des besoins de notre territoire.

Comment ?

Compléter et retourner votre bordereau de versement
aux Écoles CCI Dordogne accompagné de votre règlement
Par chèque ou virement bancaire
Possibilité de dons en nature - Nous contacter

Contact k.atroche@ecoles.dordogne.cci.fr

**Suivez-nous dans nos
actualités...**



www.ecoles.dordogne.cci.fr